

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un carrefour giratoire à Magenta Plage

P.J. : 1 projet de délibération

Le carrefour en patte d'oie de Magenta Plage est source de nombreux accidents en raison des multiples intersections de voies où la visibilité est faible, et de la vitesse importante des véhicules.

De plus ce carrefour est situé sur l'axe reliant la Voie de Dégagement Est au boulevard urbain qu'est la rue Roger Gervolino. Son réaménagement, en plus d'améliorer la sécurité permettra une meilleure compréhension d'itinéraire sur la voie de contournement de Nouméa par l'Est.

Le trafic entrant dans le futur giratoire est de l'ordre de 27.000 véhicules/jours, les trois branches principales étant la rue Roger Gervolino en direction du centre-ville, la rue Arnold Daly en direction de Ouémo et la rue Roger Gervolino vers l'aérodrome de Magenta. Une quatrième branche dessert les rues de Prony, de l'Etoile et Dorbritz.

Ces travaux comprennent la réalisation d'un réseau d'eau pluviale, la pose de fourreaux pour la mise en œuvre d'un réseau d'éclairage public, les terrassements, le corps de chaussée, les bordures de trottoir et le revêtement.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert correspondant avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc Kanyan CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/403

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un carrefour giratoire à Magenta Plage

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Congrès du Territoire n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/19 du 13 février 2006,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 27 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour la réalisation d'un carrefour giratoire à Magenta Plage.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa – section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1